



SYNDICAT FRANÇAISIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

Paris 18 PDC

juin 2017

# ACCOMPAGNER OU LAISSER POURRIR ?

**L**a réorganisation du centre aura comme d'habitude débouché sur la négociation d'un nouvel accord sur les régimes de travail. Comme d'habitude la nouvelle organisation proposée ouvre des débats voire des polémiques. Pour la CFDT, le pragmatisme doit l'emporter sur l'idéologie.

**Accompagner en signant ou laisser faire en fuyant ?**

## Régime de travail ? Votre décision !

Comment d'ailleurs peut-il en être autrement ? Lors de la consultation, vous avez été un peu plus de 51% à vous exprimer et une majorité a voté en faveur d'un régime de travail sur 5 semaines. Bien évidemment, nous avons réclamé le maintien du régime actuel, la direction comme vous le savez, l'a refusé pour différentes raisons, entre autres liées à la charge de travail du samedi. Dans ces conditions deux choix s'imposent à nos organisations syndicales, soit observer que la majorité s'est exprimée et l'accompagner en signant, soit prétexter que c'est la peste ou le choléra, que c'est un jeu de dupe et vous laisser vous « démerder » avec la direction !

**Négo ?  
Oui car  
scenario des  
huit semaines  
écartées dès le  
départ comme  
nous l'avons  
demandé ou  
car maintien  
du FE dans son  
périmètre, par  
exemple.**

Oui, il y a dans les choix de la DSCC, des éléments qui laissent penser à un jeu de dupe. Non, le dialogue avec la direction ne permet pas de dire que c'est la peste ou le choléra, car la négociation tant autour des régimes de travail que de l'organisation du travail s'est faite loyalement, même si elle laisse apparaître des désaccords.

Ces désaccords doivent-ils prendre le dessus et faire passer l'idéologie de la CFDT avant tout ? Autrement dit, signifier notre désaccord en refusant de signer et laisser les agents travailler 6 jours sur 7 ?

**Chacune des organisations syndicales est libre de prendre ses responsabilités ou pas ? Ne pas signer sous prétexte que cela serait céder au chantage a un sens certes mais cela se ferait au détriment d'une majorité des agents de la PDC. La CFDT fait le choix d'accompagner celui du vote exprimé mais avertit que cette signature ne vaut pas chèque en blanc ni sur la PDC 18 ni sur la DSCC PARIS.**

## VITAMINONS LE SOCIAL !



Bulletin d'adhésion

CFDT SF3C  
23 rue d'Alleray 75015 Paris  
01 40 29 82 00  
www.cfdtsf3c.org